

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Samedi 23 Janvier 2021 à 10h30 en Mairie

Convocation faite le 18 Janvier 2021

Présents : LEFRANC Sylvie, TEMPLIER Arnaud, BONNART Alain, COCHET, Pascal, BULAND Dominique, GOUJAT Sébastien, MALLET Vanessa, HETIER Xavier

Absents excusés : FORLINI Dominique (pouvoir M. TEMPLIER) BACHELIER Sylviane (pouvoir Mme. LEFRANC).

Absent : NAROZNY Emmanuel

Secrétaire de séance : BONNARD Alain.

Début de séance : 10 h 30

ORDRE DU JOUR

- **Délibération n° 2021-01-001 : Travaux toiture 16 rue Capitaine Vaillant et demande de subvention.**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que la toiture du bâtiment du 16 rue du Capitaine Vaillant est à rénover de façon urgente. La toiture est très dégradée et devrait être entièrement refaite. L'entreprise proposée est la SARL GUERAULT pour un montant de 26 748,61€ HT. Ces travaux pourraient faire l'objet d'une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 et de subventions de la région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité d'inscrire ces travaux au prochain budget 2021, opération d'investissement et sollicite l'aide financière de l'Etat par le biais de la DETR 2021.
- **CHARGE** Madame le Maire de constituer et de signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

- **Délibération n° 2021-01-002 : Montant maximum de la ligne de trésorerie.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121 29, L.2122 22 et L. 2122 23,

Considérant la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée du conseil municipal,

Le Maire,

PROPOSE de compléter la délibération 2020-08-29/01 du 29 août 2020 dans la délégation n° 13 – Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 5 000€ autorisé par le Conseil Municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2021-01-003 : Achat d'un pack défibrillateur extérieur.**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'installation de défibrillateur cardiaque externe sur le territoire de sa commune s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police administrative qu'elle détient en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales.

Elle soumet la demande de la CCSOM de faire un groupement de commande qui est réglementé par le code de la Commande Publique par l'Article L.2113-6 et l'Article L.2113-7, pour un Pack défibrillateur extérieur pour un montant de 1 539.18€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal.

- **ACCEPTE** à l'unanimité et
- **CHARGE** Madame le Maire de constituer et de signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier

- **Délibération n° 2021-01-004 : Achat de 6 décorations pour candélabres.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de continuer à décorer nos rues pour la période de Noël.

Afin de limiter le coût, Madame le Maire propose de profiter des promotions pour acheter six décorations de Noël pour candélabres, pour une somme maximum de 1 450€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal.

- **ACCEPTE** à l'unanimité et
- **CHARGE** Madame le Maire de constituer et de signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier

QUESTIONS DIVERSES

1. Dérasement et reprofilage fossés rue de la charmoise sont en attente de compléments d'informations.
2. Mise en place prochainement de « Panneau Pocket », application gratuite pour les usagers qui permet de donner en temps réel les informations et les alertes de la commune. Un complément d'informations sera proposé à la population pour sa mise en service.
3. Les travaux de la salle de conseil se dérouleront du 25 janvier au 15 mars 2021.
4. La tranche horaire pour le dépôt des poubelles sur la voie publique doit être respectée pour le bien de tous. La Communauté de Commune nous aidera à faire respecter cette mesure.
5. Au sujet des risques d'inondations sur la commune, il serait souhaitable de joindre un organisme pour réaliser une étude.

Fin de séance à 11 h 55

Secrétaire de Séance,
Monsieur BONNART Alain

Madame Le Maire,
Madame LEFRANC Sylvie